

## Office cantonal AI du Valais

---

### Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'assurance-invalidité - 2023

sur la base de l'art. 41b du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI)

---

1<sup>er</sup> mars 2024, version du 21 mars 2024

## Introduction

Le Développement continu de l'AI, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, a permis de mettre en œuvre différentes mesures visant à améliorer la transparence pour les assurés en ce qui concerne les expertises et leur attribution.

Depuis 2023, les offices AI publient chaque année une liste des experts et des centres d'expertises qu'ils ont mandatés pour des expertises médico-assurantielles<sup>1</sup>. Chaque office AI publie le 1<sup>er</sup> mars ses données pour l'année civile précédente. Sur la base des listes des offices AI, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) publie ensuite, le 1<sup>er</sup> juillet, une vue d'ensemble pour toute la Suisse.

Grâce à ces listes, les assurés disposent des informations suivantes concernant les experts et les centres d'expertises mandatés par un office AI : nombre de mandats d'expertise, incapacités de travail attestées dans le domaine de l'activité lucrative et (le cas échéant) dans celui des travaux habituels, force probante des expertises devant les tribunaux et rémunération annuelle pour l'activité d'expertise.

Les indications contenues dans les listes ci-dessous font référence, dans l'ordre :

- aux expertises monodisciplinaires (effectuées par un seul expert) ;
- aux expertises bidisciplinaires (effectuées par deux experts ou par des centres d'expertises) ;
- aux expertises pluridisciplinaires (effectuées par des centres d'expertises) ;
- à la rémunération des expertises mono- et bidisciplinaires.

Comme cela a déjà été expliqué, les offices AI saisissent les informations et données par année civile et les publient le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante. La conséquence de cette manière de procéder est que toutes les données ne sont pas nécessairement reliées entre elles. Par exemple, si un office AI rémunère au cours de l'année x+1 une expertise qui a été mandatée et rédigée au cours de l'année x, la rémunération apparaîtra pour l'année x+1. Dans ce cas, il existe un décalage temporel entre la saisie de l'expertise (mandat et résultat) et sa rémunération. Les indications relatives à la force probante des expertises devant les tribunaux concernés peuvent être saisies avec un décalage encore temporel plus important.

Les incapacités de travail attestées par les expertises sont indiquées dans les listes de manière échelonnée (0-10 %, 11-20 %, 21-30 %, etc.) ; pour les expertises bi- et pluridisciplinaires, il est tenu compte du résultat de l'évaluation consensuelle.

Pour l'année sous revue, les différentes colonnes de la liste permettent d'extraire, pour chaque expert, par ordre alphabétique, les informations suivantes en plus de son nom, de sa discipline et de son adresse :

**Expertises mandatées** : nombre de mandats d'expertises que l'expert a reçus de l'office AI au cours de l'année sous revue.

**Incapacités de travail attestées dans l'activité habituelle et dans une activité adaptée (ainsi que, le cas échéant, dans les travaux habituels ou le ménage)<sup>2</sup>**: il s'agit des résultats des expertises envoyés par l'expert à l'office AI au cours de l'année sous revue. Il peut s'agir des résultats de mandats attribués au cours de l'année précédente.

---

<sup>1</sup> Art. 57, al. 1, let. n, LAI et art. 41b RAI

<sup>2</sup> Le fait de saisir les données par année civile peut conduire à ce que le nombre d'indications relatives aux incapacités de travail attestées soit supérieur au nombre d'expertises mandatées. Le nombre d'incapacités de travail attestées peut également être inférieur à celui des expertises mandatées si l'office AI n'a pas encore reçu toutes les expertises qu'il a mandatées durant l'année sous revue.

**Force probante des expertises ayant fait l'objet d'une décision judiciaire entrée en force :** l'office AI peut, sur la base des jugements entrés en force et qui lui sont communiqués, indiquer la force probante de l'expertise effectuée au cours de la procédure d'instruction et qui a servi de base à sa décision. En raison de la durée des procédures, il est possible que ces expertises soient déjà relativement anciennes.

**Rémunération :** il s'agit du montant total que l'expert a reçu de l'AI au cours de l'année sous revue pour l'ensemble de ses expertises. Ce montant peut inclure la rémunération d'expertises que l'expert avait envoyées à l'office AI l'année précédente, mais qui n'ont été rémunérées qu'au cours de l'année sous revue.



Office cantonal AI du Valais - 2023

Expertises monodisciplinaires

Nom	Prénom	Discipline médicale	Rue et numéro	NPA	Lieu	Expertises mandatées en 2023	Incapacités de travail attestées															Décisions des tribunaux entrées en force avec force probante									
							activité habituelle					activité adaptée					travaux habituels (si existants)					Pleine	Partielle	Nulle							
							0-10%	11-20%	21-30%	31-40%	41-50%	51-60%	61-70%	71-80%	81-90%	91-100%	0-10%	11-20%	21-30%	31-40%	41-50%	51-60%	61-70%	71-80%	81-90%	91-100%					
Toanchina	Alim	Psychiatrie et psychothérapie	Rte de la Chappelle 17	1212	Grand-Lancy	7					2					2															
Verdicq	Sébastien	Psychiatrie et psychothérapie	Rue du Mont 17	1950	Sion	15	4				3					6	4				5			2		2	1				



Office cantonal AI du Valais - 2023

Expertises bidisciplinaires

Centre d'expertises	Rue et numéro	NPA	Lieu	Forme juridique	Expertises mandatées en 2023	Incapacités de travail attestées																		Décisions des tribunaux entrées en force avec force probante																	
						activité habituelle									activité adaptée									travaux habituels (si existants)			Pleine	Partielle	Nulle												
Centre d'expertises	Rue et numéro	NPA	Lieu	Forme juridique	Expertises mandatées en 2023	0-10%	11-20%	21-30%	31-40%	41-50%	51-60%	61-70%	71-80%	81-90%	91-100%	0-10%	11-20%	21-30%	31-40%	41-50%	51-60%	61-70%	71-80%	81-90%	91-100%	0-10%	11-20%	21-30%	31-40%	41-50%	51-60%	61-70%	71-80%	81-90%	91-100%	Pleine	Partielle	Nulle			
ABI Ärztliches Begutachtungsinstitut GmbH	Wettsteinallee 64	4058	Basel	Sàrl	1	1										1																									
BEM Riviera Sàrl	Place du Marché 8	1820	Montreux	Sàrl	10				3	1		1			4	3				3																	2		1		
CEMed SA	Avenue Perdtemps 15	1260	Nyon	SA	4	1		1								1	1																				5		1		
CEMEDEX S.A.	Rue de Romont 35	1700	Fribourg	SA	2										1	1																									
Centre d'Expertise Médicale de Lancy - CEML	Rte de Chancy 59c	1213	Petit - Lancy	SA	2						1				2	1	1																				2				
MEDAS Zürich GmbH	Seefeldstrasse 81	8008	Zürich	Sàrl	1										1																										
medexperts ag	Rorschacherstrasse 150	9000	St. Gallen	SA	1										1																										
NEUROINSTITUT St. Gallen GmbH	Rorschacher Strasse 234	9016	St. Gallen	Sàrl					1																																
SMAB AG Bern	Effingerstrasse 55	3008	Bern	SA	1																																				
Swiss Expertises Médicales Sàrl	Rue de la Monneresse 3	1860	Aigle	Sàrl	12	3			1						4	6				2																					



Office cantonal AI du Valais - 2023

Annexe : Rémunération des expertises mono- et bidisciplinaires

Nom	Prénom	Rue et numéro	NPA	Lieu	Rémunération en CHF
ABI Ärztliches Begutachtungsinstitut GmbH		Wettsteinallee 64	4058	Basel	6'419
BEM Riviera Sàrl		Place du Marché 8	1820	Montreux	69'100
Betz	Christophe	Rue Abraham-Gevray 6	1201	Genève	65'110
Buchard	Pierre-Alain	Case postale	1951	Sion	6'176
Bucher	Markus	Leonhardsgraben 36	4051	Basel	9'385
Büschel	Ingo Alexander	c/o Praxis 4P, Kirchbergstrasse 97	3400	Burgdorf	11'867
Canela	Carlos	c/o Praxis Canela, Waldeckweg 24	4102	Binningen	6'297
CEMed SA		Avenue Perdtemps 15	1260	Nyon	9'750
CEMEDEX S.A.		Rue de Romont 35	1700	Fribourg	13'228
Centre d'Expertise Médicale de Lancy - CEML		Rte de Chancy 59c	1213	Petit - Lancy	33'299
Centre Médical de Vernier		Rue du Village 47	1214	Vernier	102'617
Chappaz	Isabelle	Rue du Rhône 16	1860	Aigle	25'675
DUDOUIT	Michel	Boulevard des Philosophes 11	1205	Genève	26'312
Durizzo	Reto	Missionsstrasse 13a	4055	Basel	3'209
Hajdu	Anna	Steinenring 52	4051	Basel	10'919
Hinney	Bernd	c/o Neustadtpraxis, Poststrasse 18	6300	Zug	4'721
Hôpitaux universitaires de Genève, HUG	Unité d'Expertises Médicales	Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4	1205	Genève	3'488
MEDAS Zürich GmbH		Seefeldstrasse 81	8008	Zürich	6'419
medexperts ag		Rorschacherstrasse 150	9000	St. Gallen	6'419
NEUROINSTITUT St. Gallen GmbH		Rorschacher Strasse 234	9016	St. Gallen	6'909
Pilloud	Maxime	Mon-ortho, Rue Igor-Stravinsky 2	1820	Montreux	5'500
PMEDA AG Polydisziplinäre Medizinische Abklärungen		Seestrasse 323a	8038	Zürich-Wollishofen	5'933
Richter-Prامل	Symi	c/o Rheumaffairs GmbH, Thiersteinerrain 100	4059	Basel	3'600
RONDI	Céline	Rue Saint-Jean 10	1260	Nyon	4'423
Séchaud	Marc-Charles	Rue Beau-Séjour 12	1003	Lausanne	64'963
Simonazzi	Stéphane	Chemin des Dents-du-Midi 46	1860	Aigle	22'759
SMAB AG Bern		Effingerstrasse 55	3008	Bern	4'563
Stucki	Roger-François	Rue du Lac 39	1800	Vevey	3'209
Swiss Expertises Médicales Sàrl		Rue de la Monneresse 3	1860	Aigle	82'819
von Arb	René	Parkstrasse 5	4102	Binningen	3'209